

DÉLIBÉRATION N°22/16

Séance du 12 juillet 2022

Mise en œuvre de l'accord d'intéressement 2022-2024

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu la loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement supérieur et à la recherche concernant le bénéfice de l'intéressement aux agents titulaires de la fonction publique d'Etat affectés à l'Établissement,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve la mise en œuvre de l'accord d'intéressement 2022-2024 signé le 30 juin 2022.

Fait à Paris,
Le 12 juillet 2022

Le président du conseil
d'administration


Bruno Maquart